

# SEANCE DU 6 JUILLET 2021

~~~~~

**Date de convocation** : 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 Juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Étaient Présents** : HILAIRE Christine, MOURIER Patrick, CHAMPEAU ALAIN, POURRAZ Mylène, CUOQ Virginie, LEGRAND MARTINY Anne-Marie, VAZ Helder, SOULIER David, BERTHON Grégory, POUDROUX Sandra, BOUTEILLON Malorie, MARTINHO Lionel, RIEU Elodie, VAUTENIN Christian et PELOUX Bruno

**Étaient Absents excusés** : SABATERY Sandrine, GEMENS Monique et DAYDE Francis.

Procuration de GEMENS Monique à GROSSET Jean-Marie et de DAYDE Francis à MOURIER Patrick.

Mme POURRAZ Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 Avril 2021 est approuvé après lecture.

M. le Maire rajoute à l'ordre du jour l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire et du périscolaire pour la rentrée de septembre.

## **1) Décisions modificatives :**

La Trésorière demande certaines rectifications budgétaires suivantes :

- Concernant le budget de l'eau et d'assainissement, suite à l'intégration dans le système de la trésorerie, il présentait des anomalies d'imputation « comptes inconnus dans la nomenclature de référence » pour les comptes 28157, 13914, 623, 622, 131, 203, 2803, 28158 et 131.

La décision modificative permettra d'imputer ces comptes sur la bonne nomenclature.

- Pour le budget de la commune il faut prévoir les rattachements de produits concernant les versements CAF pour les recettes du périscolaire et de la CCEPPG pour les reversements des frais du centre de Loisirs (personnel cantine pendant les vacances, entretien etc...)

Il s'agit des recettes perçues en 2021 alors qu'elles concernaient l'exercice 2020. Soit augmentation en dépenses du 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) pour 51 000 € avec en contrepartie en recettes aux articles 70876 (Par le GFP de rattachement) 29 000 €, 7488 (Autres attributions et participations) 20 309 € et au 752 (Autres produits de gestion courante) 1 691 €.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle qu'en 2020, il a été décidé suite à la crise sanitaire d'exonérer les loyers du mois de mai pour les locaux professionnels. La Trésorerie demande une écriture comptable afin que ces loyers apparaissent dans les comptes de la commune. Cette opération d'équilibre n'étant pas prévue au budget, il est nécessaire d'ouvrir les crédits. L'article 752 (autres produits de gestion courante) en recette avec un budget de 3 022,00 € avec en contrepartie l'article 6718 (autres charges exceptionnelles sur opération de gestion).

### **3) Aménagement de la Route de Richerenches :**

Dans l'attente du retour du Conseil Départemental concernant le comptage des passages de voitures, M. le Maire propose au conseil de faire les demandes de subventions. Le projet est estimé à environ 700 000 € des demandes seront présentées au Conseil Régional, au Conseil Départemental et à l'Etat. Approuvé à l'unanimité.

### **4) Création d'un City stade :**

M. Patrick MOURIER explique que plusieurs entreprises ont été reçues. Une entreprise a déconseillé le city stade sur un tennis car les fissures risquent de revenir à terme. Il est proposé donc de le faire à côté du skate Park cependant il faudra rajouter la plateforme. Le city stade est estimé à 40 000 €, concernant la plateforme, elle sera intégrée au programme de voirie soit en enrobé ou en béton pour environ 20 000 €. Le sol en gazon synthétique n'a pas été retenu car il semble très peu résistant et le fournisseur lui-même n'encourage pas ce choix. Il faut compter environ 20 000 € de plus et ce sol est très fragile et il sera très difficile d'éviter que les vélos et motos ne l'endommagent.

### **5) Programme de voirie 2021 :**

M. le Maire présente le programme de voirie 2021 avec un arbitrage sur les différents chemins : Chemin de Visan, de la Calamande, des Chênes Verts, de la Papeterie.

### **6) Tarifs de la Cantine et du Périscolaire :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 2019-07-03 du 8 juillet 2019 instaurant les tarifs de la cantine scolaire et la délibération n°2016-11-04 du 28 novembre 2016 instaurant les tarifs de l'accueil périscolaire.

Il est proposé au Conseil, d'appliquer les tarifs comme suit à compter du 1 août 2021 :

#### **Prix unitaire du ticket de cantine :**

|                                                                  |        |
|------------------------------------------------------------------|--------|
| Ticket enfant :                                                  | 2,40 € |
| Ticket Personnel communal :                                      | 3,00 € |
| Ticket Instituteur et agents extérieurs :                        | 4,00 € |
| Goûter centre de loisirs :                                       | 1,00 € |
| Pique-nique en extérieurs centre de loisirs avec goûter inclus : | 5,50 € |

#### **Prix unitaire du ticket de périscolaire :**

- 2 € par jour et par enfant pour un quotient familial de moins de 400 €,
- 2,20 € par jour et par enfant pour un quotient familial supérieur à 400 €.

Il précise que le coût alimentaire d'un repas tourne autour des 1,50 € auquel il faut rajouter les charges de personnel et d'entretien des bâtiments....

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

## **7) Questions diverses :**

- Ecoles : M. le Maire annonce que les deux Directrices sont partantes ; l'une à la retraite et l'autre sur une école à Valréas.

Suite à la fermeture d'une classe en maternelle par manque d'effectif, il a été suggéré la fusion des deux écoles avec une seule direction.

M. le Maire estime que cela va faciliter et simplifier la communication entre la mairie et l'école. Par ailleurs, le nouveau Directeur, M. Nicolas PONCON, a accepté de prendre les deux écoles en charge.

M. le Maire précise que Marie-Claude SABATERY, l'ATSEM, partant à la retraite ne sera donc pas remplacée.

M. Helder VAZ demande si la fermeture de la classe est uniquement dû à un problème démographique ?

M. le Maire explique que l'inflation du coût de l'immobilier sur Grillon n'amène que des personnes âgées et des résidences secondaires, peu de jeunes ménages arrivent à accéder à l'immobilier. Ensuite les locations sont majoritairement des personnes seules. Les naissances annuelles sont de l'ordre de 15 enfants ce qui ne renouvelle pas une classe de 26 élèves.

Mme Christine HILAIRE signale que le même problème se pose aussi pour la crèche de Grillon.

M. Helder VAZ espère, par ailleurs, que l'école va être redynamisée et que le nouveau Directeur réussira à recréer un lien avec les parents.

M. le Maire précise que le nouveau Directeur, qui vient de Séguret, est très dynamique et impliqué. Il a beaucoup de projets, il est partant pour les classes découvertes et pour faire appel à des intervenants en musique, sport ou danse cependant cela dépendra aussi de la motivation de ses collègues...

Mme Anne-Marie LEGRAND suggère, avec le Plan Local d'Urbanisme qui est en cours, de réfléchir à une solution avec la création de zones urbaines, de lotissements...

M. Christian VAUTENIN précise que de nombreuses communes ont le même problème.

M. le Maire informe que prochainement une zone va être ouverte à la construction, les propriétaires sont en négociation avec des lotisseurs.

Mme Mylène POURRAZ demande si nous avons des nouvelles du cabinet LACROZE en charge du P.L.U. ?

M. le Maire répond qu'il ne donne aucun signe de vie...

- M. le Maire informe de la création d'un LAZER TAG sur Grillon par M. Jeanne de Valréas, l'inauguration aura lieu le 17 juillet à 11 h.

- M. Lionel MARTINHO signale que les poubelles de la Gravière sont toujours pleines, notamment le dimanche matin.

M. le Maire confirme que le même problème existe pour les emballages à Gerflor.

M. Herlder VAZ estime qu'il manque des bacs pour les emballages et ordures ménagères.

M. le Maire précise que déjà les emplacements ont été bien choisis car la collecte fonctionne, cependant, il y a des problèmes de collecte par l'Entreprise Nicolin.

Mme Anne Marie LEGRAND demande quand sera mis en place le compostage et rappelle l'obligation à échéance de 2022.

M. Le Maire est peu optimiste sur l'avancé de ce dossier à la CCEPPG.

Il précise qu'elle est en voie d'instaurer la taxe spéciale pour les gros producteurs de déchets...

- Mme Sandra POUDROUX signale un gros trou devant le portail de la crèche.

M. le Maire rappelle que les petits travaux d'entretien sont assurés par la Communauté de Communes.

Mme Sandra POUDROUX rappelle que la porte des toilettes des WC du foot a été dégradée.

M. le Maire précise que cette dégradation a eu lieu à priori lors du tournoi de foot.

- Mme Christine HILAIRE explique qu'avec le concours et les connaissances d'Anne Marie LEGRAND, cette année le fleurissement des massifs a été lancé, il est mesuré car tardif, cependant, il est prévu à l'automne des plantations d'arbres.

Elle rappelle les pièces de théâtre qui auront lieu sur Grillon :

Au Vialle : le 9 juillet à 19h45 « Roméo et Juliette (presque) et le 31 juillet à 21h30 « Jusqu'à ce que la mort nous sépare ».

- Centre de Loisirs : M. le Maire précise qu'il débute demain. Il est remonté en mairie des problèmes suite au refus d'enfants dans le groupe des moins de 6 ans. M. le Maire explique qu'AGC est obligé de limiter le nombre d'enfants car il accueille un enfant en situation d'handicap ce qui mobilise un animateur sur les trois prévus et il a des problèmes de recrutement.

M. MARTINHO Lionel est très surpris car il explique que sa fille a postulé et qu'elle n'a reçu aucune réponse.

- Mme Christine HILAIRE informe concernant « le Marché Artisanal » organisé en collaboration avec « La Balade des Artisans » est maintenu le 29 juillet mais il est annulé le 17 août car il y a que 6 exposants d'inscrits.

- M. Helder VAZ demande s'il y aura un feu d'artifice à Grillon cette année ?

M. le Maire répond que non, le comité des Festivités n'organisant rien.

M. le Maire signale au conseil municipal qu'ils peuvent consulter en mairie les rapports sur l'eau et l'Assainissement de la SAUR 2020.

Il informe de l'installation de deux tables au lac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

MOURIER Patrick

VAUTENIN Christian

CHAMPEAU ALAIN

LEGRAND MARTINY Anne-Marie

GEMENS Monique

PELOUX Bruno

POURRAZ Mylène

VAZ Helder

SOULIER David

CUOQ Virginie

POUDROUX Sandra

BERTHON Grégory

BOUTEILLON Malorie

MARTINHO Lionel

RIEU Elodie